

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N° 2026-32 du 23 juin 2026

OBJET : Création des commissions de travail du Syndicat et désignation des membres

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat des Eaux Creusoises s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil communautaire du Grand Guéret (23000) sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 16 juin 2026

Etaient présents :

Collectivité	Délégués titulaires	P / E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
Syndicat Mixte Confluence Eaux	GRIMAUD Hervé	P		
	TURPINAT Vincent	E	WOUTERS Christian	
	LAINE Joël	E		
	COUTURIER Lionel	E	MARTIN Eric	
SIAEP de la ROZEILLE	GRANGE David	P		
	LHERITIER Laurent	E		
	TATOUX Frédéric	E		
	BERGER Florian	E		
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUINOT Pierre Dominique	P		
SIAEP AHUN	MAUDEUX Marie-Pierre	P		
	MARIE Jean-Louis	P		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	BODEAU Éric	P		
	FOURNIER Marie-Françoise	P		
	LECLERE Henri	P		
	CORREIA Éric	E		
	RIVIERE Laurent	P		
	BARNAUD François	E	MENUT Jean-Claude	
	AUCOUTURIER Alex	E		
Département de la Creuse	GAILLARD Thierry	P		
UFC Que Choisir	MARTIN François	E		

Nombre de membres :

En exercice : 21

Présents : 14

Pouvoir(s) : 0

→ VOTANTS : 14

Résultat :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Éric BODEAU

RAPPORTEUR : Hervé GRIMAUD

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5212-1 et suivants,
- Les statuts du Syndicat des Eaux Creusoises,
- La nécessité d'organiser les travaux du Syndicat autour de commissions spécialisées afin de préparer les décisions du Comité syndical.

Considérant :

- Que les commissions permettent un travail préparatoire approfondi sur les sujets techniques, financiers, stratégiques et organisationnels du Syndicat,
- Qu'il est souhaité que les membres du Bureau participent systématiquement à l'ensemble des commissions,
- Qu'il est opportun d'associer un ou plusieurs élus supplémentaires issu(s) du Comité syndical au sein de chaque commission,
- Qu'il appartient au Comité syndical de désigner les membres de ces commissions.

Le Président propose :

1) Création des commissions de travail

La création au sein du Syndicat des Eaux Creusoises, des commissions thématiques suivantes :

1. Commission « Finances et Commande publique »
2. Commission « Travaux »
3. Commission « Exploitation des ouvrages »
4. Commission « Ressources et Stratégie de l'eau »
5. Commission « Communication »
6. Commission « Ressources Humaines »

2) Missions des commissions

a) Commission « Finances et commande publique » :

Préparation des orientations budgétaires, budgets, prospective financière, subventions et propositions de tarification. Projets de lancement de consultation en matière de commande publique au-delà des seuils de publicité et mise en concurrence obligatoire.

b) Commission « Travaux »

Définition de la programmation pluriannuelle, suivi des études et travaux.

c) Commission « Exploitation des Ouvrages »

Suivi des conditions d'exploitation des ouvrages en régie directe, le cas échéant. Suivi des concessions de service public et/ou des marchés de prestations de service d'exploitation le cas échéant, en particulier sous l'angle du respect des clauses contractuelles, des engagements de performance, des obligations de

maintenance, des astreintes, des délais d'intervention et de la conformité réglementaire.

d) Commission « Ressources et Stratégie de l'eau »

Stratégies en matière de sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, suivi des procédures réglementaires (DUP), suivi des contrats territoriaux de lutte contre les pollutions diffuses suivi de toutes les actions en lien avec la ressource en eau

e) Commission « Communication »

Communication institutionnelle, relations avec les adhérents, information aux usagers, actions de valorisation du Syndicat.

f) Commission « Ressources Humaines » :

Orientations en matière de gestion de la ressource humaine et d'organisation du travail.

3) Composition des commissions

Le Président propose, pour chaque commission, la composition suivante :

- Les membres du Bureau du Syndicat (Président + 6 Vice-Présidents), membres de droit,
- De trois élus supplémentaires, désignés parmi les délégués du Comité syndical.

4) Désignation des membres

La désignation des membres s'effectue directement en séance, sur volontariat.

* * *

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **DE CREER six commissions de travail comme suit :**

1. Commission « Finances et Commande publique »
2. Commission « Travaux »
3. Commission « Exploitation des ouvrages »
4. Commission « Ressources et Stratégie de l'eau »
5. Commission « Communication »
6. Commission « Ressources Humaines »

- **D'INDIQUER que leurs membres sont désignés comme suit :**

a) Commission « Finances et Commande publique »

- o Membres du Bureau
- o BARNAUD François

b) Commission « Travaux »

- o Membres du Bureau
- o LECLÈRE Henri

- TATOUX Frédéric
- LHERITIER Laurent

c) Commission « Exploitation des ouvrages »

- Membres du Bureau
- GUINOT Pierre-Dominique

d) Commission « Ressources et stratégie de l'eau »

- Membres du Bureau
- GUINOT Pierre-Dominique
- GAILLARD Thierry
- RIVIERE Laurent

e) Commission « Communication »

- Membres du Bureau

f) Commission « Ressources Humaines » :

- Membres du Bureau

- **DE DECIDER** du fonctionnement des commissions comme suit : Les commissions se réunissent sur convocation du Président ou du Vice-Président ayant délégation de fonctions. Elles formulent des avis consultatifs présentés au Président puis au Comité Syndical. Un relevé de conclusions est établi après chaque réunion.

Fait à GUERET, le 24 juin 2026

Le secrétaire de séance

Éric BODEAU



Le Président

du Syndicat des Eaux Creusoises

Hervé GRIMAUD

